



Chez TUI, voyagez avec le sourire !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et de vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :



KENYA

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES*

- **Passeport valide 6 mois** à la date d'entrée sur le territoire.
- **Visa électronique obligatoire, délivré en ligne** (demande à faire 15 jours au plus tard avant le départ, 51\$ payable en ligne en CB). Visa délivré pour 90 jours maximum.
Les enfants de moins de 16 ans accompagnant leurs parents pour une visite touristique au Kenya sont dispensés de visa. Un tampon d'entrée est apposé par les services de l'immigration sur leur passeport.
Les passagers doivent détenir une copie imprimée du visa électronique pour qu'il soit tamponné à l'arrivée.
Les visas électroniques à entrée unique sont valables 3 mois à compter de la date de délivrance.
Les visas électroniques à entrées multiples sont valables de 3 à 12 mois à compter de la date de délivrance.
- Il est vivement recommandé de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux et de rapatriement sanitaire.
- Les **mineurs** voyageant seuls, avec un seul de leurs parents ou avec une personne ne disposant pas de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire.
- Nous vous recommandons de vous munir d'une copie papier recto-verso de vos certificats et formulaires ou de numériser ceux-ci sur votre propre adresse électronique.

FORMALITÉS SANITAIRES

Vaccination obligatoire :

- Fièvre jaune avec carnet de vaccination international exigé à l'arrivée si provenance d'un pays endémique mais fortement conseillé à tous les voyageurs.

Vaccination et/ou traitements conseillés :

- Être à jour dans ses vaccinations habituelles (DTP et ROR).
- Anti-moustique recommandé.
- Il peut être demandé aux passagers de remplir un formulaire de surveillance d'Ebola à leur arrivée.

FORMALITÉS COVID

Tous les voyageurs de 12 ans et plus doivent obligatoirement présenter à leur embarquement l'un des documents suivants :

- Soit **Une preuve numérique de vaccination complète** contre le Covid-19.
- Soit **Un certificat de test PCR négatif de moins de 72 heures à compter de l'embarquement pour le vol vers le Kenya.**

Ces certificats doivent être en anglais.